

# DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Stationnement à titre exceptionnel pour déménagement  
ODP : 2026 – 55

**Le Maire de la commune de SAINT-ASTIER ;**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants ;  
**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDÉRANT** la demande de Madame BOLOT Valentine, sollicitant l'autorisation de stationner deux véhicules de déménagement, le SAMEDI 11 JUILLET 2026, au 25 AVENUE JULES FERRY à SAINT-ASTIER ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité et le bon déroulement de cette occupation du domaine public ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre d'un déménagement, le pétitionnaire cité ci-dessus est autorisé à titre exceptionnel à occuper le domaine public afin de réserver 2 places de stationnement, pour deux véhicules de déménagement, devant le 25 AVENUE JULES FERRY, le SAMEDI 11 JUILLET 2026, entre 10h00 et 18h00.

Cette occupation sera matérialisée par panneaux avant et après les véhicules de déménagement. La chaussée, AVENUE JULES FERRY, sera rétrécie ; la circulation devra être maintenue.

**Article 2** : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

**Article 3** : Tout accident qui pourrait résulter de cette occupation du domaine public incombera au pétitionnaire qui en demeure seul responsable.

**Article 4** : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

**Article 5** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- La Police Municipale
- Madame BOLOT Valentine

Fait à SAINT-ASTIER, le 09 avril 2026

Le Maire,  
M. AUDOUIN Jacques



**Hôtel de Ville**  
2 Avenue Jules Ferry  
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80  
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr  
mairie@saint-astier.fr